

# Conseil communal de Vufflens-la-Ville

## Rapport de la Commission des finances

### Préavis municipal no 3/2026 Rémunération des autorités communales Pour la législature 2026-2031

Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de :

- Monsieur **Jean-Claude Bersier** président
- Monsieur **Jean-Paul Carrard**
- Monsieur **Joseph Vanderweckene**
- Monsieur **Patrick Vigouret**
- Monsieur **Alex Lussignoli**

**a été sollicitée par la Municipalité pour étudier le Préavis municipal no 3/2026 concernant la rémunération des autorités communales pour la législature 2026-2031**

Lors d'une réunion qui s'est tenue mercredi 04 mars 2026, la Commission a eu l'occasion de rencontrer des membres de la Municipalité, à savoir Monsieur Olivier Duperrut, Monsieur Pascal Berchier et Monsieur Hans Ulrich Wehrli.

La Commission tient à lui exprimer ses remerciements pour la présentation du préavis et ses enjeux. Les réponses apportées aux questions soulevées durant la séance, **notamment les clauses spécifiques au contrat concernant la secrétaire du Conseil communal suite aux demandes soutenues par la COFIN et la COGEST** n'apportent pas de commentaires particuliers de la part de la Commission dans le présent rapport.

#### Position de la Commission des finances

En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité, confirme que, pour ce qui concerne l'aspect strictement financier, le préavis 3/2026 concernant la rémunération des autorités communales pour la législature 2026-2031 peut être accepté par le Conseil communal tel que présenté par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville, le 26 mars 2026

Jean-Claude Bersier

Jean-Paul Carrard

Joseph Vanderweckene

Patrick Vigouret

Alex Lussignoli